



Qu'y-a-t-il après le l'emprisonnement avec sursis?

Par **Kacem**, le **04/02/2009** à **15:03**

Bonjour,

J'ai 21 ans, de nationalité marocaine, j'habite à Lille dans le Nord et je suis étudiant en économie et gestion des organisations. Je me permet de venir vers vous afin d'obtenir quelque conseils concernant mes problèmes avec la justice.

En effet, au cours du mois de décembre 2007, j'ai été condamné par le juge de proximité de Lille, pour agression sur personnel chargé de la fonction publique, à 4 mois d'emprisonnement avec sursis sur 5 ans.

Le dimanche 1er février 2009 vers 18h, je me trouvais installer dans mon véhicule avec un ami stationné dans un parking, lorsque 3 jeunes garçons d'une quinzaine d'années arrivent en courant et sautent sur mon capot puis donnent des coups de pieds sur le pare brise de mon véhicule qui a été brisé (il ne nous avait pas remarqué dans le véhicule étant donné qu'il faisait assez sombre). Ces jeunes garçons ont immédiatement pris la fuite juste après les faits. Donc j'ai eu le reflex de sortir de mon véhicule et de courir après eux, j'ai eu la chance d'en attraper un.

Par la suite, étant très très énervé, je me suis permis de lui affliger plusieurs gifles ainsi qu'un ou deux coups de pieds (il n'a pas de marques visibles de violence). J'ai demandé à ce garçon les noms et les adresses des deux autres garçons qui étaient avec lui et j'ai après cela appeler la police, qui sont immédiatement arrivé (la BAC). Je me suis rendu au commissariat pour porter plainte. Lors de mon audition, j'ai été formel, j'ai mon ami comme témoin. En effet, j'ai dit que ce sont les 3 garçons qui sont monté sur mon capot et qui ont frappé mon pare brise à

coup de pied. Par contre, le jeune garçon que j'ai livré à la police, nie être monté sur le capot et dit qu'il n'y a qu'un seul des garçon qui est monté sur le capot pour casser le pare brise.

Conclusion, les parent du jeunes garçon ont porter plainte contre moi pour les violence que j'ai pu lui affliger.

MES QUESTIONS:

Qu'est ce que je risque pénalement étant donné que je suis en sursis?

Est ce qu'il est vraiment nécessaire de prendre un avocat?

Quel sont les meilleure démarche que je pourrais effectuer?

j'attends de l'aide. Je vous en serais très reconnaissant.

Sincères salutations

Em@il : kas59m@yahoo.fr

Par **frog**, le **04/02/2009 à 15:19**

Tu as déjà reconnu avoir cogné le petit sauvage ? Parce que si c'est ta parole contre la sienne, sans tes aveux, ils auront du mal à t'épingler, en l'absence de preuves matérielles.

Par **Kacem**, le **04/02/2009 à 15:39**

j'ai dit que j'ai pu lui affliger quelques gifles sous l'énervement.